

Journée de la fiscalité des PME

Jeudi 6 mai 2021 - 8h50 à 16h45

Séminaire hybride (en présentiel et/ou en ligne)

animé par

Thierry Obrist et Benjamin Chapuis

Un séminaire organisé dans le cadre du Certificate of Advanced
Studies (CAS) en fiscalité des PME, en partenariat avec :



FIDUCIAIRE | SUISSE

Section des cantons de Neuchâtel,
Jura et Berne romand



Association suisse des experts en
audit, fiscalité et fiduciaire
Ordre Neuchâtelois et Jurassien



Concept et objectif du séminaire

Comme chaque année, la Haute école de gestion Arc et l'Université de Neuchâtel ont le plaisir de vous proposer, à Neuchâtel mais aussi chez vous, la Journée de la fiscalité des PME du 6 mai 2021. Celle-ci s'inscrit dans le cadre du CAS en fiscalité des PME. Sous un angle pratique et actuel, organisée sous forme d'études de cas tirés de situations réelles et actuelles, des praticiens et académiques reconnus aborderont des thèmes de grandes importances pratiques pour le quotidien des PME.

Sous réserve des restrictions liées à la situation sanitaire du moment, vous pourrez suivre les conférences en ligne ou dans l'Auditorium de la Haute école de gestion Arc, Espace de l'Europe 21, Neuchâtel.

Public cible

- Toute personne impliquée dans le conseil aux PME.
- Avocats, juristes, notaires, experts-comptables et fiscaux, experts fiduciaires, comptables confirmé-e-s en fiduciaire ou en entreprise, conseillers et conseillères en assurance, banquiers, employés d'administrations publiques, etc.

Contenu / Mots-clés

La journée du 6 mai 2021 sera consacrée à l'étude de problématiques fiscales fréquentes pour les PME et leurs conseillers-ères. Nous commencerons par une revue des conséquences TVA des aides financières relatives au COVID-19. Nous examinerons ensuite les principaux aspects et problématiques fiscales en lien avec l'évaluation d'entreprise avant de nous lancer dans l'étude des dernières décisions fiscales du Tribunal fédéral ainsi que des tribunaux cantonaux impactant les PME. Une étude de cas relative aux prestations appréciables en argent, pour le contribuable et pour leurs conseillers-ères. agrémentera notre début d'après-midi. Nous poursuivrons avec une autre étude de cas touchant à des restructurations d'activités indépendantes en sociétés de capitaux à la lumière d'exemples concrets mettant en scène des médecins et des agriculteurs. Les conséquences et réflexions fiscales relatives au télétravail seront également au menu. Pour finir, nous explorerons les possibilités offertes à l'entrepreneur pour couvrir le risque décès, tout en couvrant leurs conséquences fiscales.

Programme

- 08h30 Accueil des participants
- 08h50 Ouverture de la journée
MM. Benjamin Chapuis et Thierry Obrist
- 09h00 **Conséquences TVA des aides financières COVID-19**
M. Fabrice Zingg
- 09h30 **Valorisations d'entreprises sous l'œil du fiscaliste, notamment en cas de transfert de participations**
M. Thierry Obrist
- 10h15 Pause
- 10h45 **Revue de jurisprudences récentes dans le domaine de la fiscalité des PME**
M. Thierry Bornick
- 11h30 **Imposition à la source – Mise en oeuvre pratique de la nouvelle législation du point de vue de l'employeur**
M. Daniel Nesta
- 12h00 Repas
- 13h15 **Prestations appréciables en argent – Un piège pour le contribuable voire pour le conseiller**
M. Benjamin Chapuis
- 14h00 **Transformation de RI en SA des professions libérales (médecins, agriculteurs, etc.)**
M. Cédric Stucker
- 14h45 Pause
- 15h15 **Télétravail et fiscalité**
Mme Geneviève Page
- 16h00 **Le traitement fiscal des assurances décès de l'entrepreneur**
M. Joël Ramos
- 16h30 Clôture
- 16h45 Fin du séminaire

Intervenant-e-s

- M. Thierry Bornick**, Dr. iur., Université de Neuchâtel, Neuchâtel
- M. Benjamin Chapuis**, Expert-comptable diplômé, Professeur HEG Arc, Neuchâtel
- M. Daniel Nesta**, CAS en fiscalité des PME, directeur administratif et financier, Jean Singer & Cie SA et Someco SA
- M. Thierry Obrist**, Dr. iur., avocat, LL.M, Professeur à l'Université de Neuchâtel et associé à LE/AX Avocats, Neuchâtel
- Mme Geneviève Page**, avocate, experte fiscale diplômée, Oberson Abels SA, Lausanne
- M. Joël Ramos Dos Santos**, CAS en fiscalité des PME, Argos Prévoyance SA, Gland
- M. Cédric Stucker**, lic. iur., expert fiscal diplômé, titulaire du brevet de notaire, Fiscaplan SA, Yverdon-Les-Bains
- M. Fabrice Zingg**, spécialiste TVA, TVA Conseils Sàrl, Fribourg et Genève

Lieu et accès

Lieu

Selon votre choix et les restrictions liées à la situation sanitaire du moment :

- HEG - Haute école de gestion Arc, Campus Arc 1, Espace de l'Europe 21, 2000 Neuchâtel, Auditorium 1, 2^e étage (salle 224)

ou

- en ligne

Accès / Connexion

Les places de parc à proximité immédiate de Campus Arc 1 sont limitées (stationnement payant au P+R2). Nous vous conseillons de privilégier les transports publics. Campus Arc 1 se situe à 500m à l'est de la gare de Neuchâtel.

La veille du séminaire, l'adresse de connexion sera communiquée par courriel à tous les participant•e•s ayant opté pour la version « en ligne ».

Inscription

Délai : 28 avril 2021

En ligne sur : www.ig.he-arc.ch/fiscaPME

Finance d'inscription

CHF 390.- pour la journée

CHF 250.- pour les titulaires du CAS en fiscalité des PME

L'inscription sera confirmée par courriel. En cas de désistement après le délai d'inscription, la finance d'inscription sera considérée comme due et non-remboursable.

Responsables du séminaire

Benjamin CHAPUIS, Prof. Haute école de gestion Arc

Thierry OBRIST, Prof. Université de Neuchâtel

Organisation/ Contact

Sandrine Schaeren Romano

E-Mail : Sandrine.SchaerenRomano@he-arc.ch

Tél. +41 32 930 2038

HEG - Haute école de gestion Arc

21, Espace de l'Europe, 2000 Neuchâtel

www.heg-arc.ch